



LA MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES NE DATE PAS D'HIER. IL EST TEMPS DE LES ÉCOUTER !

En 2021, dans un [communiqué de presse](#), les organisations de psychologues dénonçaient une succession de rapports et réglementations. Sous couvert de préoccupation humaniste pour la santé mentale de nos concitoyen.ne.s, ces rapports cherchaient à justifier la création d'un ordre professionnel pour les psychologues, l'abandon des services publics, et l'absence de libre accès aux psychologues. Ils appelaient à manifester le 10 juin 2021 devant le ministère de la Santé. Un [communiqué de presse](#) signé par 23 organisations contre cette proposition de création d'un ordre et la mobilisation des psychologues permit de bloquer ce projet de loi.

En 2022, suite aux assises de la santé mentale et au plan d'urgence proposé par le gouvernement, [une large intersyndicale](#) à laquelle se sont joint des associations, alertait les élu.e.s sur la réalité de la situation des psychologues qui assurent la prévention, le soutien et l'accompagnement des personnes dans tous leurs champs d'exercice (santé, éducation nationale, grand âge, handicap, enfance en danger, travail, entreprise, justice, prisons, services sociaux, etc). Elle demandait une prise en compte du manque criant de psychologues dans tous les services publics et de ses conséquences pour toute la population, en particulier de celles et ceux qui sont les plus vulnérables. La mise en place dans la précipitation du dispositif MonPsy ne donna pas les résultats escomptés. Le 1^{er} Ministre le reconnaît aujourd'hui dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le 30 janvier 2024.

En 2023, lors du mouvement sur les retraites, [l'intersyndicale et des associations de psychologues](#) dénonçait la manière dont le gouvernement, après avoir abondamment fait appel aux notions de santé mentale et de souffrance psychologique en période post-covid, faisait silence sur les conséquences psychologiques de sa réforme des retraites. La pénibilité au travail n'est pas que physique, mais de plus en plus psychologique : épuisement, perte de sens du travail face aux exigences de compétitivité, de productivité, de polyvalence, sentiment de sacrifier la qualité au rendement... Ceci justifierait largement de restaurer les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie en pourvoyant les postes vacants et en créant de nouveaux postes de psychologues dans tous les services publics. Mais dans les différents ministères, c'est davantage une logique assurantielle et de repérage des personnes en difficulté, confiée à des non-psychologues qui prévaut, plutôt que développer une véritable politique de prévention, de suivi et de soins.

En mai 2023, par un [communiqué commun](#), ces mêmes organisations syndicales et associatives s'opposaient à toute tentative d'assujettir les psychologues, leur formation et leurs pratiques dans une conception médico-centrée. Elles dénonçaient la réduction de la diversité de leurs champs d'exercice et le déni de la pluralité de leurs références théoriques et méthodologiques.

Aujourd'hui, la volonté d'encadrer les pratiques des psychologues par la création d'un ordre professionnel vient de ressurgir sous la forme d'une nouvelle proposition de loi déposée par le député Renaissance, Eric Poulliat qui scandalise et inquiète les organisations syndicales et associatives.

Les Psychologues sont au service de la population et doivent pouvoir exercer leur métier conformément à leur formation et leur déontologie ! Il est plus qu'urgent de valoriser la profession, de rendre les salaires plus attractifs, de recruter des psychologues dans toute la fonction publique et dans l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux !

RASSEMBLEMENT ET RÉUNION PUBLIQUE LE 23 MAI 2024 À PARIS :

- **A 14h00 : manifestation devant le ministère de la Santé, place Pierre-Laroque - 75007 Paris**
- **A 17h00 : assemblée générale, en intersyndicale et associations, et en présence de députés de différents groupes à la Bourse du Travail, Salle Ambroise Croizat, 3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris**

UFMICT-CGT Santé Action sociale : 06 82 49 53 51

UFICT-CGT Fédération Services Publics : 06 83 54 21 81

FSU (SNES, SNEPAP, SNPES, SNUTEFI, SNUIPP, SNUITER) : 06 88 78 50 51

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : 06 83 98 41 75

Société Française de Psychologie : 06 30 78 33 69